

NOUVEL EHPAD

Les membres du CVS, s'inquiètent et veulent faire connaître leur mécontentement sur la non-concertation et le manque de transparence des décideurs au sujet du nouvel Ehpad.

Comme vous le savez le candidat représenté par la direction de l'Ehpad de Boën a été retenu, pour sa proposition d'un Ehpad public, dans le cadre d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) en Conseil de Surveillance de juillet 2025, projet co-écrit avec le directeur du CHF.

À ce jour le projet n'est toujours pas validé par l'ARS et le Département, financeurs en partie du fonctionnement d'un Ehpad public et sans qui rien ne peut aboutir.

La reprise de la gestion de l'établissement prévue dans le cahier des charges devait se faire le 1er janvier 2026.

Mr le Directeur du CHF communiquait fin décembre 2025 dans la presse pour confirmer ce changement de gestion à venir et sur la constitution d'un GCSMS. Quels établissements concernés par ce regroupement, quel fonctionnement ? Où en est le projet ?

Le nom de la présidente du CVS citée dans l'article, celle-ci n'a pas été informée de cette publication, ce qui aurait dû être fait.

Nous avons dès le début émis de nombreuses réserves sur la procédure et le projet tel qu'il nous a été présenté : nous avons communiqué précédemment dans la presse dans ce sens.

Nous restons sur nos positions : CONSTRUIRE UN NOUVEL EHPAD OUI MAIS pas à n'importe quelles conditions. Notamment, pour les membres du CVS, construire un Ehpad dans un terrain en pente, sans vue, ni possibilité d'agrandissement dans les années futures constitue une aberration.

Depuis, la situation est à l'arrêt pour raison de période électorale mise en avant. Nous sommes toujours en attente d'informations concernant l'avancement du projet que nous ne pouvons obtenir auprès de la direction de l'Ehpad, ni auprès du Conseil de Surveillance du CHF où nous sommes représentés.

Nous avons fait la demande en temps et en heure pour que le futur de l'Ehpad soit à l'ordre du jour du prochain Conseil de Surveillance en avril. Mr Bazile, président de ce dernier a repoussé le sujet de l'Ehpad à la réunion datée en juillet, en présence du Maire de Feurs. Que va-t-il se passer d'ici-là, nous sommes mis à l'écart de l'avancée du projet.

Peut-être pour nous annoncer la validation et signature d'un établissement PRIVÉ ?

Or, le CVS est une instance qui doit être tenue informée et associée à tout projet de modification et travaux concernant l'établissement et son fonctionnement.

Le Schéma Départemental Autonomie met l'accent et la priorité sur la nécessaire restructuration de l'offre publique, de la coopération entre établissements et d'une organisation efficiente de la filière pour créer ce qui doit être un vrai parcours de vie sur le territoire.

Les membres du CVS, résidents, personnels et familles s'inquiètent et veulent faire savoir leur mécontentement sur cette non-concertation et ce manque de transparence des décideurs.

Membres du CVS, nous tenons à redire publiquement notre souhait et notre droit à être associés à ce projet.

Nous dénonçons la chappe d'ombre et de silence dont il est entouré depuis plusieurs mois et le délai qui nous est imposé et repoussé pour être informés.

De plus depuis le mois de novembre, nous demandons à consulter et comprendre les comptes de l'Ehpad, ce qui est notre droit. La direction repousse sans cesse jusqu'à nous proposer de rencontrer la personne déléguée aux comptes et budget le 3 septembre.

Pourquoi sommes-nous évincés du projet ?

Pourquoi le CHF nous refuse l'accès à des informations dont le CVS en a la légitimité ?

Les résidents, familles, personnels, habitants de Feurs et communes avoisinantes, ne sommes-nous pas concernés ?

Doit-on laisser décider des personnes qui ne viendront jamais dans ce nouvel Ehpad décider et choisir ?

Un Ehpad est un lieu de vie, où les personnes âgées ont besoin d'être accompagnées, écoutées, respectées à travers une prise en charge de qualité, qui respecte leurs besoins spécifiques du grand âge. Les professionnels de santé doivent avoir les moyens de cette prise en charge.

Les Membres du Conseil de la Vie Sociale de l'Ehpad de Feurs.